Logo de mise en garde sur les conditionnements de médicaments : la fausse bonne idée des autorités de santé

Vous avez pu voir apparaître un logo mettant en garde les patientes enceintes vis-à-vis de l'utilisation de différents produits en rhumatologie (anti TNF, corticoïdes injectables notamment).

Il s'avère que cet avertissement a été mis en place sans concertation avec les autorités compétentes, y compris le CRAT (centre de référence sur les agents tératogènes) qui a interpellé le ministère sur l'effet contre-productif de ce logo « parapluie » pour l'industrie pharmaceutique et l'agence nationale de sécurité du médicament.

Les structures représentatives de la rhumatologie n'ayant à aucun moment été consultées à ce sujet, s'élèvent vivement contre cet avertissement tout à fait disproportionné par rapport au risque des produits concernés, avec le risque d'une possible interruption d'un traitement indispensable ou l'impossibilité de réalisation d'infiltrations dans des situations où le bénéfice est très nettement supérieur au risque (par exemple canal carpien durant la grossesse).

Le Collège Français des Médecins Rhumatologues, la Société Française de Rhumatologie et le Syndicat National des Médecins Rhumatologues demandent donc que ces logos anxiogènes et inadaptés soient retirés au plus vite des produits n'ayant aucun effet fœtotoxique ou tératogène démontré pour ne pas aboutir à des situations pénalisantes avec perte de chance pour les patients et ingérables pour le médecin.